

Convention Simplifiée de Formation N° 3411

Entre les soussignés :

◆ **DSF CONSULTING**

5/7 Contour du Bout d'Aval
59 430 Fort-Mardyck
Numéro de Déclaration d'Activité : 32591076759 enregistré auprès
du Préfet de Région NORD

◆ **Interim qualité Dunkerque**

66 Quai des Hollandais
59140 DUNKERQUE

Représenté par : **Mme CORDIER Chloé**

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

DSF CONSULTING organise l'action de formation suivante :

N° session : A260CSA

L'action entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

Intitulé : Formation ANFAS N1

Objectifs : Connaître les risques, y compris ceux liés à la coactivité
Comprendre l'importance du respect des règles lors des interventions sur les sites industriels
Savoir réagir en cas de situation dégradée

Modalités Evaluation : Evaluation individuelle des connaissances par QCM

Format Formation : Présentiel

Contenu formation : Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe

Durée - Dates : 7 heures réparties sur 1 journée le 10 septembre 2026

Lieu : DSF CONSULTING - 5/7 Contour du Bout d'Aval - 59430 Fort-Mardyck - Tél : 03.28.63.61.33 -

Participant(s) : METAY Gauthier

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	Interim qualité Dunkerque	1	90.00 €	18.00 €	90.00 €
Total HT :					90.00 €
TVA :			18.00 €	TOTAL TTC :	108.00 €

Conditions de Paiement : Interim qualité Dunkerque - DUNKERQUE : Règlement à 30 jours

Récapitulatif des taux horaires par financement :

Nom Participant	Financier	Session	Nb Heures	Tx Horaire	Total HT
METAY Gauthier	Interim qualité Dunkerque	A260CSA	7	12.86 €	90.00 €

Article 3 : Conditions Générales et de Vente

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à DSF CONSULTING après signature.

DSF CONSULTING se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, DSF CONSULTING retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation.



DSF CONSULTING
AUDITS - CONSEILS - FORMATIONS

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention pour toute modification à moins de 3 jours avant la date de début.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Dunkerque sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à Fort-Mardyck, le 2 septembre 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes

Pour Interim qualité Dunkerque

Pour DSF CONSULTING

Yannik SIMON

Gérant

DSF CONSULTING

AUDITS - CONSEILS - FORMATIONS

5/7 Contour du Bout d'Aval

59430 FORT-MARDYCK

Tél. : 03 28 63 61 33 / 07 83 20 43 86

www.dsiconsulting.fr

SARL au capital de 7000 €

SIRET 901 434 167 000 28 - APE 8559B

Déclaration d'activité n° 32591076759

DSF CONSULTING

5/7 Contour du Bout d'Aval - 59430 Fort-Mardyck

Tél. : 0328636133 - E-mail : contact@dsiconsulting.fr

SARL au capital de 7000 € - N° TVA Intra. : FR34901434167 - Code NAF : 8559B